



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 12 juin 2012

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	PEERSMAN André (DT) et BREHIER Emile (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Christian (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

LE SOBRE Muriel (DS Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et VULLIEZ Guillaume (DS La Baume)

Délégués excusés :

DÉMESTE Isabelle (DS La Forclaz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et LAGRANGE Georges (DT Montriond)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

0- Installation d'un nouveau délégué communautaire

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Jean-Claude COTTET qui prend la place de Jean COLLET suite à une délibération du conseil municipal de Saint Jean d'Aulps.

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 25 avril : AG CLD à Thonon
- 26 avril : Bureau du SIAC à Thonon
- 26 avril : COPIL Point Accueil Saisonniers
- 27 avril : Point CDDRA à Aix les Bains

- 27 avril : Pôles de Santé aux Gets
- 3 mai : commission transport (SIAC) à Thonon
- 4 mai : bureau de l'ADM 74 à La Roche
- 7 mai : Chemins de Traverses à La Vernaz
- 10 mai : conseil syndical du SIAC à Allinges
- 15 mai : commission environnement (SIAC) à Publier
- 15 mai : commission urbanisme-habitat (SIAC) à Publier
- 16 mai : commission développement économique (SIAC) à Thonon
- 16 mai : commission tourisme (SIAC) à Thonon
- 21 mai : CAO TAD au Biot
- 23 mai : COPIL ITER à Saint Jean d'Aulps
- 24 mai : lancement OPAH à Reyvroz
- 31 mai : audition TAD au Biot
- 31 mai : bureau Rivières à Thonon
- 1^{er} juin : conseil du SYANE à Annecy

2- Marchés publics

2.1 MAPA attribué par la Présidente depuis le 24 avril 2012

Fourniture et application de produits de marquage routiers

- Publication de l'avis d'appel public à concurrence le 20/03/2012
- Date limite de remise des offres : le 11 avril 2012
- 3 offres reçues
- Entreprise retenue : LDV Signalisation (01500 CHATEAU-GAILLARD)
- Marché à bons de commande
- Devis estimatif annuel : 6 489,60 euros HT

2.2 Transport à la demande

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande « Haut Chablais » en vue de l'expérimentation d'un service de transport à la demande sur les 3 vallées. Estimée à 60 000 euros HT, cette prestation a fait l'objet de 2 offres :

- Flex-Cité (RATP DEV) : 103 902,13 euros HT
- SAT : 31 786,00 euros HT

Suite à la réunion de la commission chargée d'analyser les offres, il est proposé de déclarer le marché infructueux conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, et ce pour 2 raisons :

- l'offre Flex-Cité est financièrement « inacceptable » au motif « les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer »,
- l'offre de la SAT est techniquement « irrégulière » au motif qu'elle « ne respecte pas toutes les exigences formulées » dans le CCTP, notamment l'obligation de mettre à disposition des véhicules PMR.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déclarer infructueux ce marché.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il est envisagé de relancer le marché à une échelle plus grande, avec la Communauté de Communes du Pays d'Evian et le Communauté de Communes du Bas Chablais, pour trouver des synergies en termes d'exploitation. Cela devrait permettre à Flex-Cité de revoir son prix et à la SAT de pouvoir répondre techniquement.

3- OPAH : validation des aides de la CCVA

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du 19 avril 2011 par laquelle il avait été décidé de fixer deux aides complémentaires à celles de l'ANAH :

- la prime « Habiter Mieux » :
 - Critères : Travaux d'amélioration de 25% de l'efficacité énergétique du logement
 - Conditions de ressources : foyer modeste et très modeste (*RF 2010 pour 2 pers. : 16 985 € et pour 4 pers. : 23 864 €*)
 - Aides :
 - Aide ANAH de 20 à 35 % des travaux
 - Prime Habiter Mieux : 1 600 €
 - Prime CCVA : 300 € qui déclenche un complément de 300 €, 2 200 € au total.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la prime CCVA peut être augmentée jusqu'à 500 € (*au-delà plus de déclenchement d'aides ANAH complémentaires*).

- La prime « Autonomie » :
 - Critères : Travaux d'autonomie de la personne
 - Conditions de ressources : plafond majoré (*RF 2010 pour 2 pers. : 26 130€ et pour 4 pers. : 36 700 €*)
 - Aides :
 - Aide ANAH de 35 à 50 % des travaux
 - Prime CCVA : 500 €

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une réunion antérieure la possibilité pour la CCVA de participer au financement des audits énergétiques. Il souligne qu'un audit énergétique doit obligatoirement être réalisé pour toucher la prime Habiter Mieux mais et que celui-ci est réalisé par Act Habitat dans le cadre de leur animation. Par contre, pour tous les autres, participer au financement de l'audit énergétique serait un moyen de sensibiliser et d'inciter certains à réaliser des travaux (mais sans aide de l'ANAH). Il précise que le coût de l'audit est de 540 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les aides suivantes :

- **une aide de 500 euros dans le cadre de la prime « Habiter mieux » dans les conditions précisées ci-dessus,**
- **une aide de 500 euros dans le cadre de la prime « Autonomie » dans les conditions précisées ci-dessus,**
- **une aide de 500 euros dans le cadre des audits énergétiques selon les conditions suivantes :**
 - *l'audit doit être réalisé par Vision Durable,*
 - *cette aide ne sera versée que lorsque les travaux, ou une partie des travaux, préconisés par les résultats de l'audit auront démarré,*
 - *cette aide ne concerne que les résidences principales,*
 - *cette aide ne sera versée qu'aux propriétaires occupants dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond majoré fixé par l'ANAH.*

4- Subventions

4.1 Centre de loisirs du Biot

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'ouverture cet été d'un centre de loisirs sur la commune du Biot. Il précise que l'association gestionnaire de cette structure demande à la CCVA une subvention de fonctionnement de 4 000 euros.

Madame la Présidente souligne que le bureau propose le versement d'une subvention exceptionnelle hors compétence dans le cadre général de la CCVA (association ayant son siège sur le territoire de la CCVA

et ayant au moins des membres sur 5 communes) avec la nécessité de travailler à un fonctionnement commun à l'échelle de la vallée (Morzine et Saint Jean d'Aulps) en 2013. Elle demande à ce que le versement de cette subvention soit conditionné par l'ouverture de la structure uniquement aux enfants scolarisés dans leurs communes de résidence.

Henri-Victor TOURNIER n'y voit pas d'inconvénient, d'autant plus que les inscriptions enregistrées pour le moment respectent cette condition. Il tient à ajouter, entre parenthèse, qu'il n'a jamais été allé démarcher dans d'autres communes pour remplir les effectifs de son école.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 000 euros à l'association Familles Rurales du Biot pour le fonctionnement du centre de loisirs sur l'été 2012.

4.2 Compagnie du Graal et Festival Lind'Art

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le Festival Lind'Art se déroulera du 18 au 21 juillet 2012 avec pour invité le Royaume du Bouthan. Il propose, comme chaque année, d'acheter des places pour cet événement à hauteur de 550 euros.

Il souligne que la compagnie du Graal sera également de nouveau en vallée d'Aulps pour un spectacle son et lumière à l'abbaye les 25 et 26 juillet 2012. Il propose, comme chaque année, d'acheter des places pour cet événement à hauteur de 400 euros et de prendre en charges les frais de repas de la troupe à hauteur de 150 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer financièrement à ces 2 événements dans les conditions précisées ci-dessus.

5- Questions diverses

5.1 Budget principal – DM n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal afin de pouvoir effectuer une régularisation comptable demandée par le trésorier. Cette DM est aussi l'occasion de prévoir des crédits supplémentaires pour pouvoir verser la subvention pour le centre de loisirs du Biot décidée juste avant. Les mouvements de crédits sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement :	617	- 100,00 €
	6574	4 000,00 €
	673	- 87 700,00 €
	6811/042	100,00 €
Recettes de fonctionnement :	773	- 87 700,00 €
	73111	4 000,00 €
Dépenses d'investissement :	2313-80	87 700,00 €
Recettes d'investissement :	10222-80	- 100,00 €
	2031-80	87 700,00 €
	281/040-80	100,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

5.2 Itinéraires alpestres

Stéphane PUGIN-BRON précise que les itinéraires alpestres auront lieu le jeudi 2 août 2012 sur le site des Fours à Saint Jean d'Aulps. Le thème retenu pour cette année est l'eau. Il souligne qu'une convention de coorganisation doit être conclue avec le SIAC pour cet événement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention avec le SIAC pour la coorganisation des itinéraires alpestres 2012.

5.3 Demande de financement CSDMM

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à établir la demande de financement pour l'animation du CDSMM.

5.4 Nouveaux tarifs pour le DDVA

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés dans les 2 tableaux ci-joints.

5.5 Exploration et exploitation de gaz et huile de schistes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **se prononce contre l'autorisation de permis d'exploration et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels à l'échelle des périmètres pouvant impacter le Chablais, quelle que soit la technique utilisée,**
- **demande un moratoire sur la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels et la mise en place d'un débat public en tant que préalables nécessaires à toute décision concernant la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux,**
- **demande la révision des procédures nationales d'autorisation et l'amélioration des dispositifs de concertation afin de permettre à l'avenir l'association, avant l'exploration, des collectivités locales en charge des territoires concernés.**

5.6 Extension des services techniques

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet d'extension des locaux techniques de la CCVA, et ce afin de pouvoir abriter l'ensemble des véhicules et engins de la CCVA qui pour certains ne le sont pas actuellement. Il propose de passer un marché de maîtrise d'œuvre de gré à gré avec l'AUA Novarina-Thepenier, ce qui est possible sans consultation dans la mesure où l'estimation du forfait de maîtrise d'œuvre pour cette opération est de 12 000 euros HT environ (donc en dessous du seuil de 15 000 euros HT) pour un montant de travaux estimé à 113 600 euros HT environ.

Emile BREHIER propose que le Conseil Communautaire décide dès cette séance sur le choix du maître d'œuvre afin que les travaux puissent démarrer dès le printemps 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le principe de la passation d'un marché de gré à gré avec l'AUA Novarina-Thepenier.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 17 juillet 2012 à 18h30.

Le Biot, le 19 juin 2012
La Présidente